



Parti socialiste
neuchâtelois

Révision de l'imposition des personnes physiques

Réponse du PSN à la procédure de consultation

Le PSN a pris connaissance des propositions du Conseil d'Etat. Celui-ci constate que la charge fiscale sur les revenus de 60 000 à 160 000 francs est l'une des plus élevée de Suisse, ce qui incite nombre de contribuables à quitter le canton ou à éviter de s'y installer. Les priorités du PSN sont et restent le soutien aux personnes les plus défavorisées et il faut donc éviter de trop toucher aux recettes fiscales sur lesquelles il ne peut y avoir de politique sociale efficace. En ce sens, il estime que les propositions du Conseil d'Etat vont trop loin, compte tenu de l'état des finances du canton et des communes.

Il reconnaît cependant que les familles monoparentales et les couples avec enfants sont clairement défavorisés, en particulier en raison de frais de garde qui absorbent souvent une part importante du salaire du parent unique ou du second conjoint, le plus souvent une femme, contraint de travailler. C'est pourquoi, il propose d'apporter son soutien à des mesures en leur faveur, tant en ce qui concerne les frais de garde que les déductions pour enfants, celles-ci devant s'adresser en priorité à ce que le Conseil d'Etat appelle la classe moyenne.

Il constate cependant que les déductions sur le revenu que propose le Conseil d'Etat, profitent le plus aux plus hautes tranches de revenu, et bien au-delà de la limite de 160 000 francs, déjà très élevée, retenue par le Conseil d'Etat; qu'il s'agisse des frais de garde ou de la déduction par enfant, les économies d'impôt peuvent rapidement dépasser les 10 000 francs par an, alors qu'elles ne sont que de quelques centaines de francs pour les revenus inférieurs. C'est pourquoi le PSN souhaite que les réductions applicables pour les frais de garde diminuent progressivement à partir d'un certain niveau de revenu. Il propose également de réduire de 50 % les réductions par enfant et d'en remplacer la seconde partie par un rabais d'impôt équivalent. Enfin, le PSN propose de compléter le dispositif prévu par un effort en faveur des personnes et des familles à bas revenus, peu touchées par les propositions du Conseil d'Etat. Il souhaite des mesures susceptibles de réduire massivement les effets de seuil que créent les dispositifs actuels en faveur des plus défavorisés de notre canton, et notamment un meilleur échelonnement des contributions aux primes d'assurance-maladie.

Compte tenu de la situation financière du canton, le PSN estime par contre que la réduction de l'imposition de la valeur locative n'est aujourd'hui pas prioritaire.

Il est également prêt à revoir la progressivité des tranches d'impôt pour les revenus jusqu'à 160 000 francs tel que le propose le Conseil d'Etat, mais sans modifier le maximum actuel de 14,5 %.

En conclusion, le PSN est prêt à entrer en matière sur ce projet, mais il n'est pas prêt à accepter une réduction des recettes fiscales qui aille au-delà du 50 % de celle proposée par le Conseil d'Etat.

1. Il propose de réduire la charge fiscale qui frappe la grande majorité des personnes et des familles avec enfants :
 - en augmentant la déduction maximum pour les frais de garde selon la proposition du Conseil d'Etat, mais en la réduisant progressivement pour les hauts revenus.
 - en prévoyant une réduction de la charge fiscale des contribuables avec enfants, composée pour moitié par une déduction du revenu imposable, et pour l'autre moitié, par un rabais fiscal par enfant.
2. Il demande au Conseil d'Etat de proposer des mesures susceptibles de réduire les effets de seuil dont souffrent les contribuables qui atteignent ou dépassent légèrement les revenus donnant droit aux différentes mesures d'aide sociale.